



Plus d'un tiers des femmes interrogées travaillant à temps partiel ont indiqué qu'elles augmenteraient leur taux d'occupation s'il existait des structures d'accueil plus flexibles et de meilleure qualité pour les enfants.

## Les femmes qui ont une formation universitaire veulent plus de flexibilité

Une étude récente de l'Union suisse des professions libérales (USPL) montre que **le potentiel des femmes hautement qualifiées n'est pas exploité**. Appelée à commenter la situation lors de la Journée des professions libérales, l'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard n'a pas mâché ses mots.

Texte : Katrin Schregenberger, communication SSO ; photo : Istock

Plus de la moitié de la population active de la Suisse ayant une formation universitaire est féminine. Cette proportion est encore plus élevée parmi les professions médicales et sanitaires, où deux tiers des personnes actives ayant un diplôme universitaire sont des femmes. Pourtant, moins de la moitié des heures de travail du personnel hautement qualifié sont effectuées par des femmes, avec une part

dépassant légèrement les 40 %. La cause : les femmes travaillent plus à temps partiel que les hommes. Pourquoi ?

### L'écart commence à se creuser lors de la fondation de la famille

L'Union suisse des professions libérales (USPL) a commandité une étude pour répondre à cette question. Le résultat est sans appel : le taux d'occupation n'est

guère différent entre les femmes et les hommes hautement qualifiés dans la tranche d'âge la plus jeune, soit pour les travailleurs qui ont entre 25 et 29 ans. Mais à l'âge où l'on fonde une famille, l'écart commence à se creuser pour ne plus jamais se combler. « L'enseignement principal est que la participation des femmes au marché du travail non seulement baisse dans la phase de la petite

enfance, mais qu'elle reste faible jusqu'à la retraite, constate le politologue Michael Hermann qui a conduit cette étude. Et cette inégalité, qui apparaît aux alentours de 33 ans, persiste encore lorsque les enfants sont devenus des adultes. »

Les raisons fournies pour justifier le travail partiel confirment que c'est bien la fondation de la famille qui est à l'origine de l'écart dans la participation au marché du travail. À cet égard, la différence entre les deux sexes est nette : tandis que les femmes invoquent principalement des motifs familiaux, les hommes citent plus souvent les loisirs et la détente.

Lors du sondage, les femmes ont fourni des critères plus concrets quant aux conditions qui leur permettraient à nouveau de travailler plus. Ainsi, plus d'un tiers des femmes interrogées travaillant à temps partiel ont indiqué qu'elles augmenteraient leur taux d'occupation s'il existait « des structures d'accueil plus flexibles et de meilleure qualité pour les enfants ». Ce qui permet aux auteurs de l'étude de conclure que « les hommes travaillent à temps partiel principalement parce qu'ils le souhaitent, tandis que les conditions défavorables jouent un rôle essentiel pour les femmes. » Il s'ensuit que la raison pour laquelle les femmes ne reprennent pas une activité plus importante après les premières années de maternité est l'impossibilité de concilier leur vie privée et leur vie professionnelle.

#### Selon les femmes, il faut agir

Les sondés des deux sexes mentionnent les mêmes facteurs pour expliquer la difficulté à concilier vie privée et vie professionnelle. Le principal obstacle est la longueur des journées de travail, mais il y a aussi le travail de nuit et du week-end, ainsi que les services de piquet et les services d'urgence. À l'inverse, la possibilité de travailler à temps partiel est globalement évaluée positivement, mais plus encore chez les femmes hautement qualifiées. Le télétravail est aussi cité parmi les facteurs positifs.

Cela étant, les femmes sondées sont plus nombreuses à estimer qu'il faut agir que les hommes, et ce, en concentrant les efforts sur trois niveaux. Premièrement, au niveau de l'État : un accueil extrascolaire externe plus abordable ainsi que l'école à horaire continu sont des pistes souvent mentionnées. Deuxièmement, au niveau des entreprises : 48 % des femmes interrogées estiment que les employeurs doivent faire plus d'efforts

### Résolution de l'USPL

Lors de son congrès annuel, l'Union suisse des professions libérales (USPL) a adopté une résolution visant à améliorer l'environnement professionnel pour les femmes hautement qualifiées qui exercent une profession libérale. Cette résolution formule quatre exigences.

- Plus de soutien de la part de l'État. Pour améliorer l'équilibre entre famille et travail, des structures d'accueil pour les enfants plus accessibles et financièrement acceptables sont nécessaires. Cela comprend également des écoles à horaire continu. Dans le cas des modèles de travail flexibles, il appartient à la Confédération de pallier rapidement la situation.
- Inclure les professions libérales dans l'initiative fédérale sur le personnel qualifié. La pénurie de travailleurs qualifiés dans les professions libérales est grave. Le Conseil fédéral n'a toujours pas inclus les professions libérales dans son initiative sur le personnel qualifié. L'USPL demande que les professions libérales soient représentées dans les organes de l'initiative sur le personnel qualifié.
- Plus de soutien de la part de l'économie. L'économie doit offrir aux femmes hautement qualifiées ayant des enfants des horaires de travail nettement plus flexibles.
- Plus de soutien au sein de la société. Il doit être possible et attrayant pour les deux parents de bénéficier d'horaires de travail flexibles.

pour permettre de concilier vie privée et vie professionnelle. Et troisièmement, au niveau privé : 63 % des femmes interrogées trouvent qu'une responsabilité partagée dans l'organisation du ménage et vis-à-vis des enfants permettrait une meilleure conciliation entre leur vie privée et leur vie professionnelle. De leur côté, seuls 35 % des hommes interrogés sont de cet avis. Les divergences d'opinions ne sont nulle part aussi prononcées que sur ce troisième niveau.

#### « Les professions libérales doivent montrer l'exemple »

L'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard s'en est émue à la Journée des professions libérales. « Les deux parents doivent assumer la responsabilité de leurs enfants », a-t-elle lancé, tout en reconnaissant que la société suisse était très conservatrice sur ce point. Dans ce pays, c'est encore trop souvent la mère qui doit faire un pas en arrière et assumer cette charge. Et de poursuivre : « Nous devrions encourager les jeunes mères à mettre ce sujet sur la table avec leur partenaire. Car enfants et carrière ne peuvent aller de pair que si les deux parents s'engagent. » Plus la société verra cela comme la normalité, plus cela deviendra normal. « Sur ce point, les professions libérales doivent montrer l'exemple, car elles peuvent définir leurs structures librement », a ajouté l'ancienne conseillère fédérale. Les employeurs devraient également faire preuve de plus d'ouverture et de flexibilité.

« Si chaque femme pouvait travailler ne serait-ce que 10 à 20 % de plus, le problème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée serait déjà beaucoup moins aigu. » Il en va de la compétitivité de la Suisse dans un contexte international de plus en plus compliqué. « La société suisse doit se réveiller, nous perdons du terrain sur le plan international », a conclu Doris Leuthard. Si la Suisse ne veut pas continuer à perdre des points, elle doit se doter d'un modèle social moderne en faveur de la famille.

### Plus de 5700 personnes ont participé

L'étude se fonde sur les données de l'Enquête suisse sur la population active ESPA (2010 à 2019). Les chercheurs ont également interrogé les membres des associations membres de l'USPL, parmi lesquelles figure aussi la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Plus de 5700 personnes titulaires d'un diplôme universitaire, dont de nombreux membres de la SSO, ont participé à ce sondage. Dans leur analyse, les auteurs de l'étude ont examiné les données de manière globale, sans tirer de conclusions spécifiques pour l'un ou l'autre groupe professionnel. L'USPL a présenté les résultats de l'étude à la Journée des professions libérales qui a eu lieu à la mi-novembre.